



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 11 Mars 2019

DELIBERATION N°2019_17 DU COMITE SYNDICAL

BUDGET PRIMITIF 2019

Le comité syndical, légalement convoqué le 04 mars 2019 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 11 mars 2019 à 17h30, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,

Isabelle BONNICEL

Pascal CHARTIER,

Jean-François DUBOIS,

Thierry FLANDIN,

Nathalie FOREST,

Guy HOURCABIE,

Pascal MOREL,

Gilles NÖEL,

Virginie PACQUET,

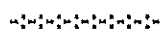
Alain REININGER,

Jean-Charles ROCHARD,

Régine ROY

Sont excusés : François DUMARAIS, Sébastien GOSSET, Patrice JOLY,

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Thierry FLANDIN.



Cadre de référence

- ✚ VU que le syndicat mixte a fait le choix de retenir la M 52 comme nomenclature comptable. Conformément à cette instruction comptable, le budget est présenté par nature et par fonction.
Afin de pouvoir appliquer une présentation simplifiée des documents budgétaires, vous avez choisi de voter le budget par nature,
- ✚ VU le rapport n°4.

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'année 2019 doivent permettre au syndicat Nièvre Numérique de continuer l'évolution vers le très haut débit avec la poursuite des études et des travaux, de travailler sur les nouveaux services à mettre en place avec la fibre

optique, de participer aux travaux des réseaux de collectivités territoriales françaises et européennes pour encourager les coopérations politiques et les solidarités entre territoires ruraux sur les questions du très haut débit, et de toujours exercer un contrôle financier, fiscal et juridique du contrat de concession et d'effectuer notre mission de contrôle de la qualité de service du réseau exploité par NiverTel.

Considérant que les dépenses de fonctionnement représentent 8.19 % du budget, soit 1 203 328.20 € (-21.29% par rapport au BP de l'année 2018), hors opérations d'ordre, correspondant à une inscription de 444 252.94 € (36.91% du budget de fonctionnement) correspondant aux charges de personnel et frais assimilés prévus pour 9 agents, Une inscription de 152 892.68 € (12.70% du budget de fonctionnement) en charges à caractère général du syndicat mixte, une inscription de 459 532.79 € (38.19% du budget de fonctionnement) pour les autres charges de gestion courantes du syndicat mixte., une dépense de 25 975.00 € correspondant au remboursement des intérêts de l'emprunt, une dépense de 39 544.17 € correspondant au transfert des pénalités reçues en 2018 et début 2019 au budget annexe pour des retards de livraisons concernant le projet FTTH, Une inscription de 81 130.62 € pour des dépenses imprévues.

CONSIDERANT que les recettes de fonctionnement se montent à 1 262 351.92€ hors opérations d'ordres correspondant à la participation statutaire des membres du syndicat 574 019.00 € (hausse de 29.36% par rapport au BP 2018), Au versement effectué par le délégataire correspondant à la redevance Wimax : 14 000.00 €, au versement effectué par le délégataire correspondant à la redevance pour frais de contrôle soit 25 109.34 €, au versement de subventions de fonctionnement de l'Europe pour un montant de 538 044.38 € correspondant au remboursement des dépenses engagées pour le projet européen ERUDITE, à notre excédent de fonctionnement pour un montant de 32 645.61 € (baisse de 72.8% par rapport à l'année 2018), au remboursement par le Budget annexe des salaires et charges, à hauteur de 48 000.00 €, de l'ingénieur recruté pour s'occuper du projet FttH et du technicien (soit 44.22% de leur masse salariale), à la perception d'une redevance versée par orange pour un montant de 11 700.00 €, à la perception de pénalités pour un montant de 18 433.59 € (retard de livraisons).

CONSIDERANT que les dépenses d'investissement représentent 90.14% du budget soit 13 238 213.58 € (baisse de 30.67% par rapport au BP de l'année 2018) hors opérations d'ordre, se répartissant entre, un remboursement d'emprunt pour un montant de 42 625.00 € (à compter de juillet 2019), des immobilisations incorporelles pour un montant de 1 363 141.41 € (baisse de 44.21% par rapport à l'année 2018), des immobilisations corporelles pour un montant de 10 819.00 € (- 31.86% par rapport à l'année 2018), des immobilisations en cours pour un montant total de 2 257 220.88 € (baisse de 86.48% pour l'année 2018), du transfert des subventions reçues pour le FTTH s'élevant à un montant de 9 379 407.29 € et basculant sur le Budget Annexe qui regroupera l'ensemble des dépenses et des recettes du FttH.

CONSIDERANT que Les recettes d'investissement se montent à 12 994 189.86 € soit une baisse de plus de 36% par rapport à l'année 2018, hors opérations d'ordre, correspondant, au FCTVA pour un montant de 56 495.00 €, aux subventions pour un montant de 1 994 194.00.60 €, à un

emprunt de 2 695 046.39 € pour financer les travaux de Montée en Débit, à un transfert du Chapitre 20 au Chapitre 23 des frais d'études concernant les travaux MED pour un montant de 22 317.84 €, au remboursement par le Budget Annexe des sommes avancées pour les études et les travaux FTTh pour un montant de 834 795.78 €, à notre excédent d'investissement pour un montant de 7 391 340.85 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE COMITE SYNDICAL DECIDE**

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

✚ de retenir au titre du budget principal :

- ✓ Un budget équilibré (dont opération d'ordre) à hauteur de 14 685 565.50 €,
- ✓ Des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 447 351.92 €,
- ✓ Des dépenses d'investissement à hauteur de 13 238 213.58 €,
- ✓ Des recettes de fonctionnement à hauteur de 1 447 351.92 €,
- ✓ Des recettes d'investissement à hauteur de 13 238 213.58 €,

Et par conséquent :

✚ d'arrêter les prévisions de recettes comme suit :

Fonction 6 Réseaux et Infrastructures : 14 685 565.50 €,

✚ de voter le budget par chapitre,

Section de fonctionnement		
Dépenses		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2019
011	Charges à caractère général	152 892.68 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	444 252.94 €
65	Autres charges de gestion courante	459 532.79 €
66	Charges financières	25 975.00
67	Charges exceptionnelles	39 544.17 €
€022	Dépenses imprévues	81 130.62€
023	Virement section investissement	0.00 €
	Sous-total	1 203 328.20 €
	Dépenses d'ordre	244 023.72 €
	TOTAL	1 447 351.92 €
Recettes		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2019
70	Produits des services	14 400.00 €

74	Dotations, subventions et participations	1 112 063.38 €
75	Autres produits gestion courant	84 809.34 €
77		18 433.59 €
002	Reprise par anticipation de l'excédent de fonctionnement	32 645.61 €
	Sous-total	1 262 351.92€
	Recettes d'ordre	185 000.00 €
	TOTAL	1 447 351.92 €
Section d'investissement		
Dépenses		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2019
16	Remboursement emprunt	42 625.00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 363 141.41 €
21	Immobilisations corporelles	10 819.00 €
23	Immobilisations en cours	2 257 220.88 €
	Sous-total	3 673 806.29 €
	Transfert subvention perçues au BA	9 379 407.29 €
	Dépenses d'ordre	185 000.00 €
	TOTAL	13 238 213.58€
Recettes		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2019
10	FCTVA	56 495.00 €
13	Subventions d'équipement reçues	1 994 194.00 €
16	emprunt	2 695 046.39€
2031	Transfert des frais d'étude	22 317.84 €
001	Reprise par anticipation de l'excédent d'investissement	7 391 340.85 €€
	Remboursement dépenses FTTH par BA	834 795.78 €
	Sous-total	12 994 189.86€
	021 *	0.00 €
	Dépenses d'ordre	244 023.72 €€
	TOTAL	13 238 213.58 €

- ✚ D'adopter le BP pour 2019, conformément aux tableaux financiers du volume du budget joint en annexe du rapport,
- ✚ D'autoriser le transfert des salaires et charges concernant l'ingénieur et le technicien en charge du FTTH pour un montant de 48 000.00 € représentant 44.22% de la masse salariale

De donner délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre :

Nombre d'abstention :

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/03/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/03/2019